

Image not found or type unknown



## Contribution aux charges du ménage

Par **nouribh**, le **16/03/2016** à **13:40**

Bonjour

Condamné a payer une contribution aux charges du ménage en 2005 de 1500 euros mensuels, j'ai divorcé en 2006 exempté de payer une pension alimentaire. En 2009 mon ex-épouse me réclame une année d'arriérés 2005-2006 (qui n'a jamais été réclamée auparavant). Entre-temps ma situation financière a totalement changé (retraite de 400 euros). Que puis-je faire.

Merci pour votre réponse.